



Municipalité de Pampigny

Au Conseil communal de

**P A M P I G N Y**

Pampigny, le 1<sup>er</sup> mars 2016

**Préavis municipal no 5-2016  
demandant un crédit de Fr. 170'000.--  
pour l'aménagement d'un espace sports-loisirs**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

### **Préambule**

Lors de la séance du Conseil communal du 30 octobre 2014, une motion a été déposée, demandant la création d'un skatepark adapté aux besoins actuels de notre jeunesse et à l'échelle de notre commune.

Cette motion a été prise en considération par le Conseil communal et renvoyée à la Municipalité pour analyse.

A partir de là, il appartenait à la Municipalité de traiter cette proposition et d'y répondre selon les 3 possibilités prévues par la loi, à savoir :

- présenter un contre-projet
- rédiger un projet de décision
- rendre un rapport sur l'irrecevabilité

Dans le cas qui nous concerne, la Municipalité a décidé de vous présenter le projet développé ci-dessous.

### **Réflexions de la Municipalité**

Comme le précisent les motionnaires, le terrain du collège du Champ-Carré est bien l'emplacement idéal pour le développement d'activités sportives. Il est facilement accessible par les jeunes et permet de regrouper toutes les activités au même endroit.

La Municipalité est réticente à l'idée de créer un véritable skatepark si proche des habitations, en raison principalement des nuisances sonores engendrées, surtout lors des soirées estivales. La rampe en bois installée il y a quelques années avait fait l'objet de plusieurs réclamations alors que le quartier n'était pas encore aussi développé qu'aujourd'hui.

De plus, il nous a semblé qu'un skatepark intéressait une population bien ciblée et qu'une alternative, profitant à un maximum de jeunes, devait être étudiée.

### **Proposition de la Municipalité**

La Municipalité vous propose donc l'aménagement d'un terrain multisports, complété par quelques modules appropriés permettant de pratiquer le skateboard.

#### **Terrain multisports**

Notre choix s'est porté sur l'installation d'un terrain multisports, solution qui nous paraît intéressante, car il permet aux enfants de tous âges de pratiquer une activité sportive. Aménagé dans de nombreuses communes, il rencontre un vif succès et fait le bonheur des enfants et adolescents.

Lieu de rencontre, outil d'intégration, un tel terrain permet notamment d'apprendre les valeurs essentielles que sont le respect d'autrui, des règles de jeu et des biens. Outre leur polyvalence, ces terrains multisports sont simples, résistants, plus faciles à entretenir qu'un terrain de sport ordinaire, tout en offrant un équipement d'excellente qualité.

### Éléments de skateboard

Sans créer un véritable skatepark, la Municipalité propose l'installation de quelques modules qui permettront aux jeunes de s'adonner à leur sport favori.

Il est évident que le choix devra se porter sur des éléments plutôt bas permettant l'accès aux débutants car il ne s'agit pas de créer un terrain de jeu pour quelques champions de la discipline. Cet aménagement devra profiter au plus grand nombre de jeunes possible quel que soit leur niveau.

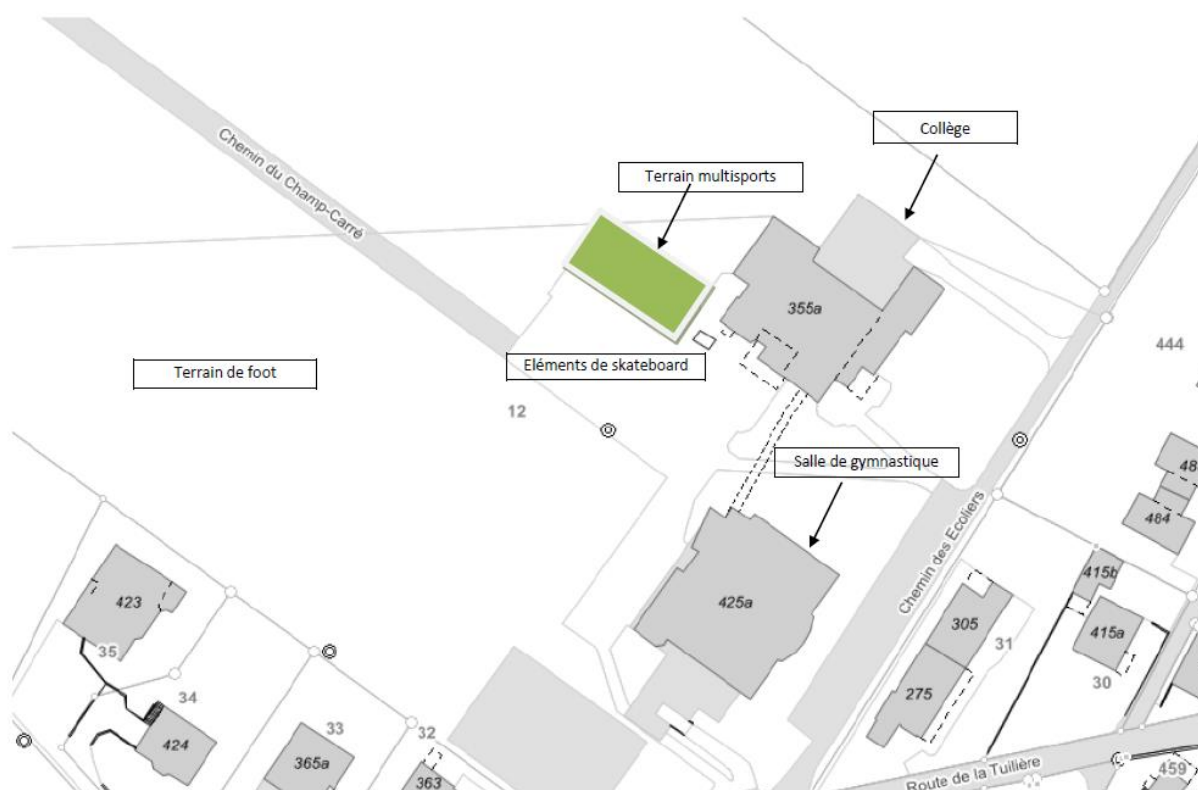
## Implantation du projet

### Terrain multisports

La Municipalité a opté pour un terrain d'une dimension de 25 x 12 m, identique à celui réalisé à Senarclens et implanté à l'emplacement mentionné sur le plan figurant ci-dessous.

### Éléments de skateboard

Les modules, non encore définis, seront implantés sur la place goudronnée de la cour de l'école à l'emplacement des paniers de baskets actuels





## Coût des travaux TTC

Le coût de réalisation de ce projet se résume de la manière suivante :

<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Construction <i>clé en main</i> (comprenant prestations géomètre et bureau d'étude ainsi que mise à l'enquête)</li> <li>2. Dimension du terrain proposé : 25 x 12 m.</li> <li>3. Aménagement des alentours : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Clôture selon le système mini stadium</li> <li>- Création d'une surface dallée sur le pourtour du terrain</li> </ul> </li> </ol>	<b>Fr. 150'000.--</b>
<b>Total</b>	<b>Fr. 150'000.--</b>

<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Installation de quelques éléments de skateboard</li> </ol>	<b>Fr. 20'000.--</b>
<b>Total</b>	<b>Fr. 20'000.--</b>

## Financement

Le crédit de Fr. 170'000.-- sera financé par la bourse communale, sans recourir à l'emprunt. Le montant sera amorti sur une période de 10 ans.

Par ailleurs, nous vous proposons d'utiliser le legs Favre d'un montant de Fr. 15'000.-- au financement de ce projet. Ce legs, provenant d'une succession, nous a été attribué en 1961. Il devait être utilisé pour récompenser les élèves de Pampigny pour un prix de bonne fréquentation, d'application, de politesse, etc. Au vu des regroupements scolaires, la Municipalité souhaite dissoudre ce fonds et il lui semble opportun de l'affecter à ce projet en faveur des enfants de Pampigny.

Le Fonds du sport vaudois a d'ores et déjà confirmé l'octroi d'un subside de l'ordre de Fr. 12'400.--. Le montant exact sera calculé sur la base des factures définitives.

## **Conclusion**

Par conséquent, la Municipalité de Pampigny vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

### **Le Conseil communal de Pampigny**

- vu le préavis no 5-2016
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

#### **décide**

- 1) de prendre acte de la réponse de la Municipalité à la motion Leitos, Tièche, Terrapon, prise en considération par le Conseil communal le 30 octobre 2014
- 2) d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 150'000.-- pour l'aménagement d'un terrain multisports
- 3) d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 20'000.-- pour l'installation d'éléments de skateboard
- 4) d'accepter de financer ce montant par la bourse communale, sans recourir à l'emprunt
- 5) d'accepter la dissolution du legs Favre dont le montant s'élève à Fr. 15'000.-- et de l'affecter à ce projet.

Au nom de la municipalité

le syndic :

la secrétaire :

Eric Vuilleumier

Béatrice Moser

Le présent préavis a été adopté par la Municipalité dans sa séance du 7 mars 2016